



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## établissements

Question écrite n° 15497

### Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rapport de la Cour des comptes concernant « Sciences po ». Il lui demande de bien vouloir lui détailler les mesures concrètes qu'elle entend prendre afin d'instituer un système plus transparent de rémunération des salariés de la FNSP.

### Texte de la réponse

« Sciences po » devra mettre en oeuvre les recommandations de la Cour des comptes. S'agissant plus particulièrement du système de rémunération des salariés de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), l'instauration d'un contrôle budgétaire et la présence de l'Etat au sein des instances de gouvernance de la fondation contribueront à en améliorer la transparence. Dans tous les cas, et à nouveau conformément aux recommandations de la Cour, l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris devra développer une politique soutenable financièrement. Il convient de noter que l'institut en 2013 a été appelé à contribuer au redressement des comptes publics, comme l'ensemble des opérateurs d'enseignement supérieur de l'Etat.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Meunier](#)

**Circonscription :** Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15497

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [15 janvier 2013](#), page 319

**Réponse publiée au JO le :** [21 mai 2013](#), page 5299